

**CHAMPIONNATS D'ILLE ET VILAINE  
INDIVIDUELS  
SAISON 2024/2025**

**Article 1 – Règlement**

Le règlement ci-joint est à **lire avec attention.**

**Article 2 - Lieu**

Les championnats d'Ille et Vilaine individuels se dérouleront les **22 et 23 mars 2025** à **THORIGNE-FOUILLARD** sur **32 tables.**

Adresse de la salle :           Complexe sportif De la Vigne  
  10 rue des Moulins  
  THORIGNE-FOUILLARD

**Article 3 – Droits d'engagement**

**Tous les participants n'étant pas inscrits au critérium fédéral doivent acquitter un droit d'engagement. Les droits d'engagement sont de 4.50 € pour les tableaux jeunes et de 7.00 € pour les tableaux seniors. Les jeunes invités dans un tableau supplémentaire ne paieront que le tableau de leur catégorie d'âge. Les joueuses participant à 2 tableaux ne paieront que le tableau correspondant à leur classement. Pour les doubles, un droit d'engagement de 7,00 € par équipe devra être acquitté.**

**Tout forfait non-excuse 48H avant la compétition sera pénalisé d'une amende de 31,00€.**

Les bulletins d'engagement, ci-joints, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagement devront être renvoyés à l'adresse suivante :

**Comité d'Ille et Vilaine de tennis de table  
Maison des sports  
13bis, avenue de Cucillé  
35065 RENNES CEDEX**

**Avant le vendredi 7 mars 2025**

(Chèque à libeller au nom du comité d'Ille et Vilaine de tennis de table)

**Article 4 – Organisation sportive**

Le tirage au sort sera effectué le **lundi 17 mars 2025** au siège du Comité sous l'autorité du juge-arbitre désigné.

**La compétition se déroulera avec des balles en plastique blanches.**

**Aucune inscription ne sera prise après cette date sans l'accord du juge-arbitre.**

**Article 5 – Horaire général des épreuves**

L'horaire général des épreuves sera transmis aux clubs 10 jours avant la compétition.

**Article 6 – Organisation matérielle**

Elle sera assurée par le club de THORIGNE-FOUILLARD TT.

Une buvette ainsi qu'une restauration rapide seront à la disposition des participants pendant toute la durée de l'épreuve.